

PAR COURRIEL

Québec, le 10 mai 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-05-007 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 avril dernier, concernant un courriel de la part de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec transmis à la Ville de Rouyn-Noranda au sujet de la révision des cotes de crues du secteur des 5 lacs sur le territoire de Rouyn-Noranda.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

- Échange de courriels: demande d'avis officiel Côtes des crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS), 3 pages;
- 2. Échange de courriels: révision des cotes de crue 5 lacs cartographie, 4 pages;
- 3. Lettre à la Ville de Rouyn-Noranda du 4 juin 2021, 2 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi, car ils relèvent de la Ville de Rouyn-Noranda. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

ROUYN-NORANDA (VILLE) Me Angèle Tousignant Greffière 100, rue Taschereau E. C.P. 220 Rouyn-Noranda (QC) J9X 5C3

Site Web: www.environnement.gouv.qc.ca

Tél.: 819 797-7110 Téléc.: 819 797-7108

angele.tousignant@rouyn-noranda.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Philie-Beaudry, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel <u>pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 5

c. c. Accès à l'information – Abitibi-Témiscamingue <u>dr08acces@environnement.gouv.qc.ca</u>

Philie-Beaudry, Pascal

De: Gagnon, Jonathan **Envoyé:** 8 juin 2021 08:50

À: Frédérique Cloutier-Pichette

Cc: Laurence Dupuis

Objet: RE: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel,

Montbeillard et de la Baie-Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Bonjour,

Cette lettre est publique, vous pouvez la donner au(x) citoyen(s) concerné(s).

Bonne journée,

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc.

Analyste

Secteur hydrique et milieu naturel

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-

Témiscamingue et Nord-du-Québec 180 boulevard Rideau, bureau 1.04 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9 www.environnement.gouv.qc.ca

De: Frédérique Cloutier-Pichette < Frederique. Cloutier-Pichette@rouyn-noranda.ca>

Envoyé: 7 juin 2021 13:47

À: Gagnon, Jonathan < Jonathan. Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Cc: Laurence Dupuis <Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca>

Objet : RE: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-

Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)



Frédérique Cloutier-Pichette

Directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

819 797-7110, poste 7293

130, rue Perreault Est Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4

rouyn-noranda.ca







De: Audet, Dominique [mailto:Dominique.Audet@environnement.gouv.gc.ca]

Envoyé : 4 juin 2021 11:14 **À :** Frédérique Cloutier-Pichette

Cc: Mélissa Gauthier; Diouf, Ismaïla; Gagnon, Jonathan; Langlois, Olivier; Laurence Dupuis

Objet: TR: Demande d'avis officiel - Cotes de crues des lacs Kinojévis, Bruyère, Beauchastel, Montbeillard et de la Baie-

Caron et Zone d'intervention spéciale (ZIS)

Bonjour,

Nous vous faisons parvenir par courriel une lettre signée par la directrice régionale le 4 juin 2021 concernant le sujet mentionné en objet.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jonathan Gagnon au 819 763-3333, poste 315 ou par courriel à l'adresse : jonathan.gagnon@environnement.gouv.gc.ca .

L'original de ce document sera acheminé par le courrier postal dans les prochains jours, à votre attention.

Recevez nos plus sincères salutations.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Dominique Audet
Agente de secrétariat
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
180, boul. Rideau, local 1.04
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

 $\underline{dominique.audet@environnement.gouv.qc.ca}$

www.environnement.gouv.qc.ca

De: Mélissa Gauthier < Melissa. Gauthier@rouyn-noranda.ca>

Envoyé: 19 mai 2021 10:12

À: Claveau, Cynthia < Cynthia. Claveau@environnement.gouv.qc.ca >

Cc: Frédérique Cloutier-Pichette < Frederique. Cloutier-Pichette@rouyn-noranda.ca >

Objet: Demande d'avis officiel



Mélissa Gauthier

secrétaire administrative

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

819 797-7110, poste 7292

130, rue Perreault Est Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4

rouyn-noranda.ca







Philie-Beaudry, Pascal

De:Gagnon, JonathanEnvoyé:19 novembre 2020 10:45À:'Laurence Dupuis'

Objet: RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bonjour Laurence,

Donc, j'ai deux nouvelles pour le dossier des cotes des 5 lacs.

Mes collègues de la Direction de l'expertise hydrique me mentionnent que les réponses aux questions sont satisfaisantes et qu'ils considèrent que l'évaluation des cotes de crues présentées dans le document intitulé : « Révision des cotes de crues de récurrence 2,20 et 100 ans sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda – Note technique finale – Ville de Rouyn-Noranda », produit par AECOM en novembre 2019 sont techniquement acceptables. Beau travail.

En contrepartie toutefois, mes collègues de la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique m'informent des limites qui sont en ce moment imposées en ce qui a trait à la modification des cotes de crues.

En effet, nous savons que le gouvernement a mis en place une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables et d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. À cet effet, la ZIS s'applique notamment sur toute zone de grand courant (0-20 ans) ou sans que ne soient distinguées les zones de grand courant de celles de faible courant délimitée dans un schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire. Par ce décret, le gouvernement est venu instaurer un effet de gel quant à la cartographie et/ou des cotes de crues en vigueur le 10 juin 2019

De plus, le gouvernement a formé un groupe d'action ministériel ayant pour mandat de déposer un plan d'action gouvernemental dans l'objectif de revoir l'aménagement du territoire relatif aux inondations. Cette réflexion gouvernementale a mené au dépôt, le 3 avril dernier, du Plan de protection du territoire face aux inondations. Ce Plan demande de moderniser la PPRLPI par un nouveau cadre normatif ainsi que la mise en place d'une approche standardisée relative à la cartographie des zones inondables. Vous pouvez d'ailleurs trouver de l'information à ce sujet à partir du lien suivant: https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/plan-de-protection-du-territoire-face-aux-inondations-des-solutions-durables-pour-mieux-proteger-nos-milieux-de-vie/

Considérant qu'actuellement le gouvernement travaille à la révision du cadre de gestion des zones inondables et à la modernisation des données pour la détermination des zones inondables, il n'est donc pas recommandé aux MRC de procéder à des modifications des zones inondables existantes. En outre, ces modifications ne seraient pas effectives sur le territoire visé par la ZIS et elles pourraient s'avérer désuètes lors de la mise en place du nouveau cadre de gestion des zones inondables.

Voilà,

N'hésite pas si tu as des questions. Si je n'ai pas personnellement les réponses, je tenterai de les trouver ailleurs.

Bonne journée!

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc. Analyste Secteur hydrique et milieu naturel Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

180 boulevard Rideau, bureau 1.04 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9 www.environnement.gouv.gc.ca

De: Laurence Dupuis < Laurence. Dupuis@rouyn-noranda.ca>

Envoyé: 1 octobre 2020 13:49

À: Gagnon, Jonathan < Jonathan. Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet: RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Art. 48



De : Gagnon, Jonathan [mailto:Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca]

Envoyé : 1 octobre 2020 13:42

A: Laurence Dupuis

Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bien reçu Laurence, je vais envoyer le tout à mes collègues.

Bonne journée,

Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc. Téléphone : 819 763-3333, poste 315

De : Laurence Dupuis < <u>Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca</u>>

Envoyé: 1 octobre 2020 12:00

À: Gagnon, Jonathan < <u>Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca</u>>

Objet : RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Art. 48



De: Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.gc.ca [mailto:Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.gc.ca]

Envoyé: 25 juillet 2019 11:52

À: Laurence Dupuis

Cc : Carolann St-Jean; Frédérique Cloutier-Pichette; Josée Banville **Objet :** RE: Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie

Bien reçu et téléchargé. Je les ferai parvenir à mes collègues du CEHQ avec le reste des réponses qui sont à venir. J'ai discuté hier avec l'ingénieur au dossier et Aecom.

Bonne journée,

Jonathan Gagnon, biologiste, M. Sc.

Analyste, service hydrique, municipal et milieu naturel Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques 180, boulevard Rideau

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9 Téléphone : 819 763-3333, poste 315 Télécopieur : 819 763-3202

Coursial Lianathan gagner @anvironn

Courriel: jonathan.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

De : Laurence Dupuis [mailto:Laurence.Dupuis@rouyn-noranda.ca]

Envoyé: 25 juillet 2019 11:23

À: Gagnon, Jonathan < <u>Jonathan.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca</u>>

Cc: Carolann St-Jean < Carolann.St-Jean@rouyn-noranda.ca >; Frédérique Cloutier-Pichette < Frederique.Cloutier-

Pichette@rouyn-noranda.ca>; Josée Banville <Josee.Banville@rouyn-noranda.ca>

Objet : Révision des cotes de crue - 5 lacs - cartographie



Conseillère en environnement Téléphone : 819 797-7110, poste 7302 Télécopieur : 819 797-7116

laurence.dupuis@rouyn-noranda.ca



Ville de
Rouyn-Noranda
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
130, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C4
www.rouyn-noranda.ca



Rouyn-Noranda, le 4 juin 2021

Madame Frédérique Cloutier-Pichette Directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire Ville de Rouyn-Noranda 100, rue Taschereau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

N/Réf.: 7222-08-01-01002-01

40202942

Objet : Demande d'avis concernant la zone d'intervention spéciale du Gouvernement et les modifications aux cotes de crues – Rouyn-Noranda

Madame.

Nous avons bien reçu votre demande du 19 mai 2021 concernant l'impact de la zone d'intervention spéciale (ZIS), adoptée par le Gouvernement le 12 juillet 2019, sur la modification des cotes de crues pour cinq lacs de votre territoire soit les lacs Beauchastel, Montbeillard, Bruyère, Kinojévis et Baie Caron.

Tel que mentionné précédemment à l'intérieur d'échanges courriels, bien que les documents déposés en totalité le 1^{er} octobre 2020 aient été jugés satisfaisants, il s'avère que l'entrée en vigueur de la ZIS gèle toute modification de cartes ou cotes en vigueur dans un schéma d'aménagement (SAD) ou dans un règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Dorénavant, avec l'adoption du projet de Loi 67, la responsabilité d'établir les limites des zones inondables des lacs ou des cours d'eau revient au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À cet effet, des règles applicables à l'établissement de ses limites seront préparées et rendues publiques.

Ainsi, votre compréhension est la bonne et les termes utilisés dans votre correspondance du 19 mai 2020 sont justes soit qu'il n'est pas recommandé aux MRC de procéder à des modifications des zones inondables existantes. En outre, ces modifications ne seraient pas effectives sur le territoire visé par la ZIS, qui inclut notamment toutes zones inondables de récurrence 0-20 ans intégrées au 10 juin 2019 dans les outils de planification des MRC. Finalement, ces modifications pourraient s'avérer désuètes lors de la mise en place du nouveau cadre de gestion des zones inondables.

...2

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M. Jonathan Gagnon, au 819-763-3333, poste 315 ou par courriel à jonathan.gagnon@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,

53-54

CC/JG/da

Cynthia Claveau

c. c. M^{me} Hélène Iracà, directrice CCEQ - MELCC M^{me} Laurence Dupuis – Ville de Rouyn-Noranda